Nations Unies S/PV.8028



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8028e séance

Mardi 22 août 2017, à 10 heures
New York

Président :	M. Aboulatta	(Égypte)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Shen Bo
	États-Unis d’Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	Mme Gueguen
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Allen
	Sénégal	M. Ciss
	Suède	Mme Schoulgin-Nyoni
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

17-26449 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Jenča.

M. Jenča (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de sécurité de cette occasion qui m'est donnée de lui faire un exposé sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Comme M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, l'a expliqué en détail le mois dernier (voir S/PV.8011), la crise qui a récemment éclaté à Jérusalem a de nouveau démontré que la situation actuelle n'était pas viable, qu'il fallait ouvrir un horizon politique et que la communauté internationale et les deux parties devaient renouveler concrètement leur engagement à mettre fin à l'occupation et à parvenir à une solution des deux États qui réponde aux aspirations nationales légitimes et aux besoins en matière de sécurité des Palestiniens et des Israéliens.

Suite à l'attaque meurtrière du 14 juillet au cours de laquelle deux policiers ont été tués par trois assaillants dans la vieille ville, trois Israéliens ont été mortellement poignardés lors d'un attentat terroriste et six Palestiniens ont été tués par des tirs à balles réelles lors de manifestations à caractère essentiellement pacifique, ce qui soulève des préoccupations concernant l'emploi de la force par les Forces de sécurité israéliennes. Je voudrais m'associer au Secrétaire général pour féliciter l'État d'Israël et le Royaume hachémite de Jordanie – conformément à son rôle historique et particulier – d'avoir mis fin à cette crise. Je me félicite également des appels à la désescalade lancés par des personnalités religieuses des deux camps. Nous encourageons les parties concernées à poursuivre le dialogue afin d'assurer la sûreté et la sécurité de tous les fidèles et visiteurs tout en respectant le statu quo historique des lieux saints. Dans ce contexte, la poursuite de la coordination entre Israël et l'Autorité palestinienne en matière de sécurité et la reprise officielle des contacts entre les parties revêtent la plus haute importance.

Par ailleurs, deux Palestiniens ont été tués et plus de 150 blessés par les Forces de sécurité israéliennes dans le cadre d'autres incidents ces dernières semaines. Quatre Israéliens, dont un civil, ont été blessés par des Palestiniens. Le 28 juillet, un Palestinien a été abattu par les Forces de sécurité israéliennes, suite à une tentative présumée d'attaque à l'arme blanche contre un soldat, au carrefour de Gush Etzion en Cisjordanie. Le 2 août, dans la ville israélienne de Yavné, un Palestinien a attaqué un civil israélien au couteau, et l'a grièvement blessé. Le 8 août, des militants ont tiré depuis Gaza une roquette qui a atterri dans une zone inhabitée dans le sud d'Israël. Le lendemain, l'armée de l'air israélienne a riposté en tirant des missiles contre deux installations du Hamas à Gaza, blessant trois personnes. Le 17 août, une personne a été tuée et cinq autres ont été blessées lors d'un attentat-suicide présumé dans le sud de la bande de Gaza.

Au cours du mois écoulé, plusieurs faits nouveaux ont érodé un peu plus la confiance entre les parties. Le 26 juillet, la Knesset a adopté en première lecture un amendement à la Loi fondamentale : Jérusalem, capitale d'Israël. Si elle était approuvée, cette loi renforcerait davantage le contrôle d'Israël sur Jérusalem-Est occupée et réduirait les chances pour les deux parties de parvenir à une solution négociée conforme aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et aux accords antérieurs. Jérusalem est une question qui relève du statut final et qui doit être réglée par des négociations entre les parties. Toute mesure susceptible d'avoir une incidence sur la démographie de la ville est très préoccupante et pourrait provoquer des violences.

Le 25 juillet, 15 familles de colons israéliens ont occupé illégalement la maison Machpela dans la ville divisée d'Hébron, bien qu'une procédure judiciaire concernant la propriété de cette maison soit en cours en Israël. Nous exhortons les autorités israéliennes à régler rapidement cette question afin de ne pas exacerber les tensions dans cette ville où le climat est déjà très tendu. Les colons auraient également installé des caravanes près de la colonie de peuplement d'Hallamich en réponse à l'attaque meurtrière qui s'y est produite le mois dernier, ainsi que dans le quartier de Shvut Rachel de la colonie de Shilo. Le 3 août, le Premier Ministre israélien a prononcé un discours d'inauguration à l'occasion du lancement de la construction de 1 000 nouveaux logements dans la

colonie de Beitar Ilit, dans lequel il a salué la réussite de son gouvernement s'agissant de développer les colonies de peuplement. Ces agissements ne font qu'alimenter le sentiment que ceux qui s'emploient à faire obstacle à la solution des deux États prennent le dessus. Je me dois de rappeler que les colonies de peuplement sont illégales en regard du droit international et représentent un obstacle à la paix.

Dans quelques jours, nous célébrerons le troisième anniversaire du cessez-le-feu qui a mis fin à la dernière vague d'hostilités en date entre le Hamas et Israël dans la bande de Gaza en 2014, au cours de laquelle près de 1 500 civils avaient perdu la vie. Depuis lors, la situation humanitaire générale à Gaza s'est détériorée. Cette situation a été clairement décrite dans un rapport récent de l'équipe de pays des Nations Unies qui portait sur l'état de la population de Gaza depuis la prise de contrôle par le Hamas en 2007, renforçant ainsi la crainte que la bande de Gaza ne devienne invivable d'ici à 2020. Les mesures punitives que l'Autorité palestinienne a prises contre Gaza depuis avril ne font qu'aggraver l'effet dévastateur sur le plan humanitaire des bouclages israéliens sur la population. Quelles que soient les divergences politiques entre les factions palestiniennes, ce n'est pas à la population de Gaza d'en payer le prix.

Malgré les efforts de reconstruction déployés au cours des trois dernières années, quelque 29 000 personnes sont toujours déplacées, vivant dans des abris temporaires et dans de mauvaises conditions. L'achèvement de notre effort collectif de reconstruction à Gaza est en vue, mais les États Membres doivent honorer les engagements qu'ils ont pris en matière de financement. Le Mécanisme pour la reconstruction de Gaza, créé par Israël et l'Autorité palestinienne avec l'appui de l'ONU au lendemain du conflit, a contribué à une grande partie de la reconstruction. J'encourage Israël et l'Autorité palestinienne à intensifier leur engagement à améliorer le Mécanisme afin de lui permettre d'atteindre son plein potentiel. Il est également temps pour les parties de discuter de l'avenir de cet instrument provisoire dans le but de lever pleinement tous les bouclages.

Malgré l'importation de carburant depuis l'Égypte pour faire fonctionner la centrale électrique de Gaza, la plupart des habitants subissent la chaleur étouffante de l'été avec seulement quatre à cinq heures d'électricité par jour. Les conséquences de la crise énergétique en cours sont vastes, affectant la disponibilité de l'eau potable, des soins de santé et des services d'assainissement. L'ONU continue d'offrir une bouée de sauvetage en fournissant du carburant d'urgence pour soutenir plusieurs installations essentielles. Je demande aux dirigeants palestiniens de remédier aux conséquences destructrices des divisions. Je les encourage à trouver un accord qui permettrait aux autorités palestiniennes légitimes d'assumer leurs responsabilités à Gaza, ce qui serait un pas vers la formation d'un Gouvernement palestinien uni et démocratiquement élu, fondé sur les principes de l'Organisation de libération de la Palestine. Le Hamas doit également veiller à ce que le calme soit maintenu en faisant cesser la surenchère militantiste contre Israël et en mettant tout en oeuvre pour maintenir la sécurité à la frontière avec l'Égypte. Conformément à la résolution 1860 (2009), Israël doit pour sa part intensifier les mesures visant à lever les bouclages et faciliter le développement à Gaza, étant donné que dans l'ensemble le calme persiste dans la bande de Gaza. J'appelle également les donateurs à répondre d'urgence à l'appel humanitaire de 25 millions de dollars lancé en juillet à la suite de la crise de l'électricité, et à combler ainsi le déficit de financement actuel qui s'élève à 70 %.

Brièvement, en ce qui concerne le Liban, la situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) est restée globalement calme. Le 31 juillet, le général de division Beary a présidé une réunion tripartite avec les parties, au cours de laquelle les deux camps ont discuté des violations de la résolution 1701 (2006), du marquage de la Ligne bleue et des questions de liaison et de coordination actuelles. La FINUL a protesté contre la présence d'armes non autorisées et de membres du personnel en tenue, en violation de la résolution 1701 (2006), au cours d'une commémoration de la guerre de 2006 organisée par le Hezbollah le 13 août. Les opérations militaires contre les militants se poursuivent sur la frontière orientale avec la Syrie. En conséquence d'accords locaux, un certain nombre de militants et de réfugiés ont été évacués de la zone d'Ersal vers des zones situées en Syrie. Il demeure important d'appuyer l'Armée libanaise et d'autres institutions chargées de la sécurité de l'État, seules protectrices de la sécurité et de la stabilité du Liban.

Dans le Golan syrien, le cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne a été maintenu, malgré l'environnement instable dû au conflit en cours en Syrie. Israël et la République arabe syrienne ont tous deux manifesté leur attachement continu à l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes et leur appui au retour complet de la Force des Nations Unies

chargée d'observer le désengagement dans la zone de séparation, si la situation le permet.

Pour en revenir au conflit israélo-palestinien, la crise du mois dernier dans la vieille ville de Jérusalem, qui abrite les lieux saints des trois religions monothéistes, a démontré que les tensions pouvaient s'enflammer, menaçant ainsi de modifier la nature du conflit et de le propager à travers les frontières. Il est donc indispensable que les partenaires internationaux et régionaux demeurent engagés à mettre fin à l'occupation et à régler toutes les questions relatives au statut final, à faire respecter et à concrétiser la vision de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité sur la base de toutes les résolutions pertinentes de l'ONU, et à aider les dirigeants israéliens et palestiniens à prendre les mesures qui s'imposent pour garantir une paix durable.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Jenča de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) **:** Je remercie le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Miroslav Jenča, des informations qu'il a fournies.

La position de l'Uruguay sur le conflit entre Israël et la Palestine, et surtout sur la façon de parvenir à un accord qui y mette un terme, est bien connue et je serai donc très bref. Malgré cela, nous ne devons pas laisser passer les occasions qui nous sont données d'encourager les parties à rechercher la paix. Aujourd'hui, je me limiterai à commenter certains des derniers événements récents qui ont des incidences sur le processus de paix et les possibles grandes orientations futures.

L'Uruguay s'inquiète du manque de progrès dans le règlement du conflit israélo-palestinien, avec les conséquences que cela entraîne sur les plans humanitaire, politique et de la sécurité dans les deux pays et dans toute la région. Malheureusement, au cours des derniers mois, le processus de paix n'a pas connu d'évolution majeure. Nous avions espéré qu'il prendrait un autre rythme et s'amplifierait après la publication du rapport du Quatuor (S/2016/595, annexe) et l'adoption de la résolution 2334 (2016), mais cela n'a pas été le cas.

À ce jour, les parties n'ont pris aucune mesure pour inverser les tendances qui menacent la solution des deux États, malgré les recommandations précieuses contenues dans le rapport du Quatuor publié il y a déjà plus d'un an. Nous attendons avec intérêt la présentation en septembre prochain du troisième exposé trimestriel sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), par le Coordonnateur spécial M. Nickolay Mladenov. Bien que nous ne nous attendions pas à des changements majeurs depuis celui du mois de juin (voir S.PV.7977), nous rappelons que nous voudrions qu'il soit publié par écrit avant la réunion du mois prochain, afin que nous puissions analyser les informations qui s'y trouvent et faire part de nos impressions après lecture attentive et approfondie du document.

Il y a un mois (voir S/PV.8011), nous avons condamné l'escalade de la violence survenue à la suite de l'attentat terroriste commis sur l'esplanade des Mosquées à Jérusalem et avons exprimé notre préoccupation. Fort heureusement, quelques heures plus tard, le Gouvernement israélien n'a pas donné suite aux mesures de sécurité qui, selon la partie palestinienne, remettaient cause le statu quo des lieux saints. De ce fait, il a été possible de réduire de manière exponentielle la violence qui a affligé les territoires palestiniens pendant plus de 10 jours. À cet égard, nous demandons aux autorités israéliennes et palestiniennes de redoubler d'efforts afin d'éviter toutes les provocations inutiles qui alimentent la tension et la violence et remettent en cause tous les efforts consentis par la communauté internationale pour relancer les négociations de paix bilatérales entre Israël et la Palestine en vue de parvenir à la solution des deux États.

S'agissant de Gaza, une situation éclipsée au Conseil de sécurité par toutes les autres catastrophes humanitaires qui affligent la région, nous restons préoccupés par la crise grave que subit la population, résultat des effets cumulatifs, pendant de nombreuses années, des conséquences des conflits armés et de la négligence des autorités mêmes de la bande de Gaza. Les deux millions de Palestiniens qui résident à Gaza et y subsistent dans des conditions très dures – je rappelle à titre d'exemple la crise de l'électricité qui touche cette zone – sont également exposés au risque d'un autre conflit susceptible de provoquer une nouvelle catastrophe humanitaire et la résurgence de l'extrémisme dans toute la région. C'est pourquoi nous appelons d'urgence les autorités palestiniennes et israéliennes, ainsi que les dirigeants du Hamas, à trouver une solution aux divers problèmes qui menacent d'entraîner Gaza dans une spirale très grave.

Enfin, nous réitérons, comme nous le faisons depuis 1947, l'attachement indéfectible de l'Uruguay à

la paix au Moyen-Orient. C'est pourquoi nous sommes préoccupés par la longue paralysie du processus de paix. Pour atteindre cet objectif tant recherché, nous devrons reprendre les négociations bilatérales directes entre les parties dans l'optique de la solution des deux États, seule option qui permettra la coexistence pacifique d'Israël et de la Palestine et le bien-être et la sécurité de leurs peuples. La communauté internationale, quant à elle, continue d'insister sur la nécessité d'un accord politique fondé sur la négociation, seul moyen de sortir de ce tunnel sombre et interminable. Toutes les médiations et toutes les mesures de facilitation des États Membres sont les bienvenues. Nous prions encore une fois les parties d'écouter la communauté internationale et de nous laisser les aider. Qu'elles n'oublient pas que, pour ce qui est de la coexistence entre les États, il n'existe ni bien ni valeur supérieurs à la paix. Le potentiel futur de coopération et de développement est intact. Que les parties donnent l'exemple et aient le courage d'être les premières à négocier la paix et à instaurer ainsi la stabilité dans cette région du Moyen-Orient qui a tant souffert.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie tient d'emblée à remercier le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Miroslav Jenča, pour son exposé ce matin.

La Bolivie assiste à la présente séance pour exprimer sa préoccupation face aux derniers événements survenus dans les territoires palestiniens occupés, sa préoccupation suite aux informations communiquées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires selon lesquelles, dans la matinée du 21 août, Israël a démantelé une garderie dans la communauté de Jabal al-Baba dans le territoire palestinien de Cisjordanie. Nous tenons à signaler que nous rejetons avec force ce type d'actions menées par le Gouvernement israélien, car elles constituent une violation du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. C'est pourquoi, comme l'indique le Conseil de sécurité dans sa résolution 242 (1967), en date du 22 novembre 1967, le respect des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies exige l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient laquelle inclut, entre autres choses, la cessation de toutes assertions de belligérance ou de tous états de belligérance et le respect et la reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque État de la région et de leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues à l'abri de menaces ou d'actes de force.

La Bolivie considère que la solution de deux États vivant côte à côte, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues par les deux parties, est le seul moyen qui, sur la base du dialogue, permettra à la Palestine de réaliser un développement intégral dans tous les domaines : politique, social, économique et culturel. À cet égard, nous nous félicitons de tous les efforts visant à trouver un règlement pacifique au conflit entre la Palestine et Israël, tels que, entre autres, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor qui garantissent une paix juste et durable pour les deux peuples; et nous réitérons notre profond attachement au multilatéralisme et au débat dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États.

Toutefois, il est fondamental que les efforts visant à régler le conflit entre Israël et la Palestine demeurent une priorité du Conseil de sécurité car il relève de notre responsabilité d'être les garants de la paix et de la sécurité internationales; et nous devons prendre des mesures propres à préserver l'intégrité des deux peuples, des mesures qui ne soient pas dilatoires, comme celles prises par la Puissance occupante pour continuer sa politique de colonisation. Il est inadmissible que, invoquant des questions de sécurité et d'ordre public, le Gouvernement israélien poursuive ouvertement des politiques et des pratiques visant à modifier la composition démographique, la spécificité et la situation du territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est. Nous ne devons pas oublier que ces mesures ont été condamnées par plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016). Nous ne pouvons pas, par notre inaction, permettre que se répètent des situations comme celles survenues en juillet dernier, à savoir les affrontements qui ont eu lieu à Jérusalem-Est et en Cisjordanie. En tant que membres du Conseil de sécurité, nous ne pouvons pas laisser la violence continuer à faire des morts, qu'ils soient israéliens ou palestiniens.

La Bolivie rappelle que l'absence d'obligation redditionnelle pour les violations du droit international commises par Israël encourage une culture de l'impunité, laquelle, à son tour, entraîne la répétition de ces violations et compromet sérieusement le maintien de la paix internationale, comme l'indique la résolution S21/1 du Conseil des droits de l'homme.

Encore une fois, nous réitérons notre attachement à la mise en œuvre immédiate et sans délai de la résolution 2334 (2016), et nous demandons encore une fois que le prochain rapport sur la question soit distribué

à l'avance et par écrit aux membres du Conseil afin qu'ils puissent l'examiner en détail. Dans ce contexte, toutes les activités de peuplement menées par le Gouvernement israélien dans les territoires palestiniens occupés doivent cesser, de même que toutes les mesures expansionnistes qui sapent toute possibilité de dialogue entre Palestiniens et Israéliens.

Nous réitérons avec force que la seule solution à long terme est la solution des deux États, un État israélien et un État palestinien libre, souverain et indépendant, à l'intérieur des frontières internationales antérieures à 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en arabe*) : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 30.